



Communiqué de presse
11 janvier 2024

Zones d'accélération des Energies Renouvelables (ZAEnR)



Projet de territoire AXE 3 : Un territoire durable

La Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné et les 19 communes membres déploient sur le territoire des projets de production d'énergies renouvelables afin d'améliorer leur résilience et de répondre aux objectifs fixés par le PCAET (200GWh de production d'ici à 2030).

En mars 2023, la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à la définition de zones d'accélération des énergies renouvelables, dite « loi APER », a été votée. Ce texte demande aux communes de mettre en place des périmètres considérés comme « prioritaires » dans le cadre du déploiement des énergies renouvelables.

L'objectif est de permettre aux acteurs locaux, de part leur connaissance du territoire, d'orienter cette planification de déploiement.

Sur le territoire du Val d'Ille-Aubigné, les maires des 19 communes ont souhaité élaborer une méthodologie commune pour garantir une cohérence d'ensemble à l'échelle d'un territoire de vie. Les énergies retenues sont :

- Le solaire photovoltaïque en toiture ;
- Le solaire photovoltaïque sur ombrières ;
- Le solaire photovoltaïque au sol ;
- L'éolien terrestre ;
- La récupération de biogaz émanant de décharges et des stations d'épuration des eaux usées (STEP) ;
- La production de chaleur via Pompe à Chaleur (PAC), Géothermie de Minime Importance (GMI) et solaire thermique.

Les Communes membres, avec le soutien de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné, organisent une consultation du public afin d'enrichir les réflexions liées à la définition de ces périmètres du 15 janvier au 02 février 2024.

Les habitants sont invités à consulter les cartographies des énergies renouvelables retenues de la commune en se rendant directement dans leur Mairie et pour inscrire leurs éventuels commentaires sur le registre papier mis à disposition.

Les remarques peuvent également être adressée en ligne via l'adresse email de contact : energie@valdille-aubigne.fr.

Contacts :

Service communication : 06 84 56 10 44 / 07 60 05 68 99 / communication@valdille-aubigne.fr

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Andouillé-Neuville Aubigné Feins Gahard Guipel Langouët La Mézière
Melesse Montreuil-le-Gast Montreuil-sur-Ille Mouazé Saint-Aubin-d'Aubigné
Saint-Germain-sur-Ille Saint-Gondran Saint-Médard-sur-Ille Saint-Symphorien
Sens-de-Bretagne Vieux-Vy-sur-Couesnon Vignoc

SIÈGE 1 La Métairie • 35520 Montreuil-le-Gast

Tél. 02 99 69 86 86

Mail contact@valdille-aubigne.fr

www.valdille-aubigne.fr